

**L'économie sociale et solidaire à l'épreuve de la subsistance :
fragilités économiques des coopératives rurales de Tiznit et de sa
périphérie (Souss-Massa, Maroc). Une étude exploratoire auprès
de 19 coopératives**

**The social and solidarity economy tested by subsistence: economic
fragilities of rural cooperatives in Tiznit and its periphery (Souss-
Massa, Morocco). An exploratory study of 19 cooperatives**

AMCHAAROU Hicham
Enseignant chercheur
ISIAM – Institut Supérieur d'Ingénierie et des Affaires
Universiapolis – Université Internationale d'Agadir – Maroc
Laboratoire EREDD

Date de soumission : 05/08/2026

Date d'acceptation : 06/09/2026

Pour citer cet article :

AMCHAAROU. H. (2026) « L'économie sociale et solidaire à l'épreuve de la subsistance : fragilités économiques des coopératives rurales de Tiznit et de sa périphérie (Souss-Massa, Maroc). Une étude exploratoire auprès de 19 coopératives », Revue Française d'Économie et de Gestion « Volume 7 : Numéro 9 » pp : 647- 660.

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

L'économie sociale et solidaire (ESS) est présentée, au Maroc comme ailleurs, comme un levier d'inclusion économique et de développement territorial. Cet article confronte cette promesse aux réalités économiques de coopératives rurales de Tiznit et de sa périphérie (région Souss-Massa), à partir d'une enquête exploratoire par questionnaire conduite en mars et avril 2026 auprès de 19 coopératives (argan, plantes aromatiques et médicinales, apiculture, oléiculture, artisanat, élevage). Les résultats dressent le portrait d'un tissu coopératif fortement féminisé (84 % de femmes en moyenne parmi les membres) mais économiquement fragile : 53 % des coopératives déclarent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 000 dirhams, 95 % n'exportent pas et la vente locale demeure le débouché quasi exclusif, révélant une faible diversification des débouchés. Cette fragilité se combine à un déficit de capital humain : dans 37 % des coopératives, moins de 20 % des membres savent lire et écrire. L'article propose de lire cette configuration comme une situation économique compatible avec une logique de subsistance collective, formule trois propositions interprétatives et plaide pour une lecture territorialisée des politiques d'appui à l'ESS, au moment où le Maroc prépare sa loi-cadre n° 17.26. Ces résultats exploratoires ne sont pas généralisables.

Mots clés : économie sociale et solidaire ; coopératives ; Maroc ; Souss-Massa ; Tiznit ; économie de subsistance ; développement territorial.

Abstract

The social and solidarity economy (SSE) is widely presented, in Morocco as elsewhere, as a lever for economic inclusion and territorial development. This article confronts this promise with the economic realities of rural cooperatives in Tiznit and its periphery (Souss-Massa region), based on an exploratory questionnaire survey conducted in March and April 2026 among 19 cooperatives (argan, aromatic and medicinal plants, beekeeping, olive growing, handicrafts, livestock). The findings depict a cooperative fabric that is strongly feminized (84% women on average among members) but economically fragile: 53% of cooperatives report an annual turnover below 50,000 dirhams, 95% do not export and direct local sale remains the near-exclusive outlet, revealing a weak diversification of market outlets. This fragility combines with a human-capital deficit: in 37% of the cooperatives, fewer than 20% of members can read and write. The article proposes to read this configuration as an economic situation compatible with a logic of collective subsistence, formulates three interpretive propositions and calls for a territorialized reading of SSE support policies, as Morocco prepares its framework bill No. 17.26. These exploratory findings are not generalizable.

Keywords : social and solidarity economy; cooperatives; Morocco; Souss-Massa; subsistence economy; territorial development.

Introduction

Le secteur coopératif marocain a connu, en deux décennies, une expansion quantitative spectaculaire : de moins de 5 000 coopératives au milieu des années 2000, le pays est passé à plus de 40 000 en 2020, puis à environ 68 000 coopératives regroupant près de 800 000 adhérents selon les chiffres avancés lors de la préparation du projet de loi-cadre sur l'économie sociale et solidaire (LesEco.ma, 2026 ; ODCO, 2020, cité par Didi & Attouch, 2022). Cette croissance a été largement portée par les politiques publiques, telles que l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), le Plan Maroc Vert et les programmes de l'Office du développement de la coopération (ODCO), qui ont fait de la forme coopérative l'instrument privilégié d'inclusion des populations rurales, et singulièrement des femmes, dans l'économie formelle.

Or, la multiplication des structures ne dit rien de leur viabilité. La littérature internationale sur l'économie sociale et solidaire (ESS) souligne de longue date la tension constitutive entre la finalité sociale des organisations de l'ESS et les exigences de leur soutenabilité économique (Defourny & Nyssens, 2017 ; Laville, 2016). Au Maroc, plusieurs travaux récents interrogent la portée réelle du modèle coopératif comme vecteur d'inclusion, notamment pour les femmes rurales (Ahnach, Zouhair & Rachidi, 2025). Mais les données micro-économiques fines sur le fonctionnement quotidien des petites coopératives rurales restent rares : le futur observatoire national de l'ESS prévu par le projet de loi-cadre n° 17.26 vise précisément à combler ce déficit statistique (Perspectives Med, 2026).

Cet article apporte une contribution empirique modeste mais originale à ce débat, à partir d'une enquête exploratoire conduite auprès de 19 coopératives de la province de Tiznit et de sa périphérie immédiate (région Souss-Massa), l'un des territoires les plus denses du Maroc en coopératives de valorisation des produits du terroir : la région comptait 1 526 coopératives, tous secteurs confondus, lors du recensement de 2017 mobilisé dans les travaux récents exploitant les données de l'ODCO (Angade, 2024). La question de recherche est la suivante : dans quelle mesure les coopératives rurales de l'ESS, telles qu'elles fonctionnent concrètement dans un territoire enclavé du sud marocain, parviennent-elles à dépasser le seuil de la subsistance pour devenir des acteurs économiques viables ?

L'article est organisé comme suit. La section 1 présente le cadre théorique, articulant principes coopératifs et débats sur la viabilité des organisations de l'ESS, et formalise le cadre d'analyse ainsi que les propositions interprétatives de l'étude. La section 2 situe le contexte institutionnel marocain. La section 3 expose le positionnement épistémologique, la

méthodologie et ses limites. La section 4 présente les résultats empiriques. La section 5 les discute, avant la conclusion.

1. Cadre théorique : l'idéal coopératif face à l'exigence de viabilité

1.1. La coopérative, organisation hybride de l'ESS

La coopérative constitue la figure historique centrale de l'économie sociale. La Déclaration sur l'identité coopérative adoptée par l'Alliance coopérative internationale (ACI, 1995) la définit comme une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Sept principes en découlent, dont l'adhésion volontaire et ouverte, le pouvoir démocratique exercé par les membres (« une personne, une voix ») et l'engagement envers la communauté.

La littérature sur l'ESS insiste sur le caractère hybride de ces organisations, qui combinent ressources marchandes, non marchandes et réciprocatrices (Laville, 2016) et poursuivent simultanément des objectifs économiques et sociaux (Defourny & Nyssens, 2017). Cette hybridité est à la fois leur force, en ce qu'elle leur permet d'opérer là où ni le marché ni l'État ne répondent aux besoins, et leur talon d'Achille : la finalité sociale peut entrer en tension avec l'impératif de dégager des excédents suffisants pour rémunérer les membres, investir et se professionnaliser. Les travaux d'Ostrom (1990) sur la gouvernance des communs rappellent par ailleurs que l'action collective auto-organisée n'est viable qu'à des conditions institutionnelles exigeantes : règles claires, mécanismes de contrôle mutuel, congruence entre règles et contexte local.

1.2. Viabilité économique et hypothèse d'un « effet seuil » des petites coopératives

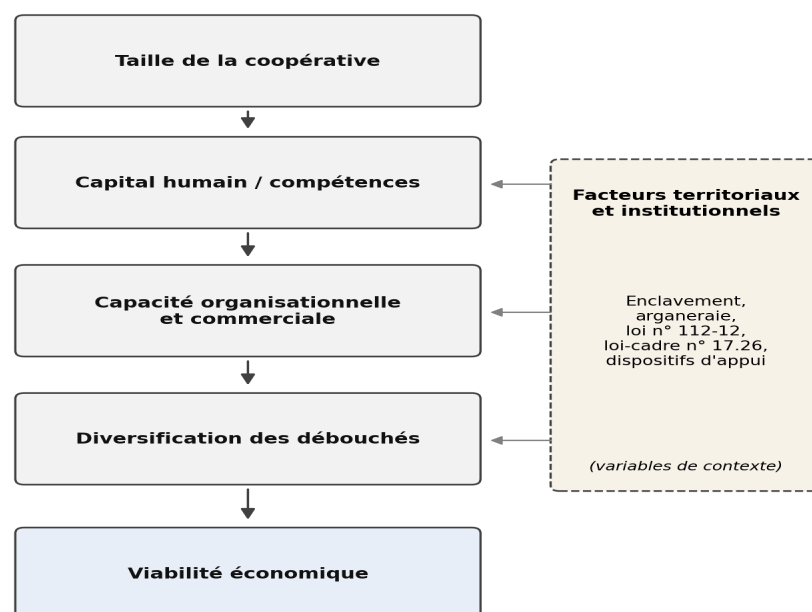
La question de la viabilité économique des coopératives de petite taille est ancienne dans la littérature. Trois mécanismes sont classiquement identifiés. Premièrement, un effet de taille : en deçà d'un volume critique de production, la coopérative peut difficilement amortir ses coûts fixes (local, certification, emballage) ni accéder aux circuits de distribution structurés. Deuxièmement, un effet de capital humain : la gestion coopérative (comptabilité, gouvernance, négociation commerciale) suppose des compétences que la seule mise en commun des forces de travail ne produit pas spontanément, surtout dans des contextes de faible alphabétisation. Troisièmement, un effet de débouchés : lorsque la coopérative vend sur le même marché local que ses membres pris individuellement, la valeur ajoutée de la mise en commun demeure faible ; c'est l'accès à des marchés distants qui crée le différentiel de prix justifiant l'organisation collective.

Il convient de souligner d'emblée le statut de la notion de taille critique dans cette étude : le seuil pertinent n'est ni défini théoriquement de manière univoque ni mesurable avec les données disponibles, et il varie vraisemblablement selon les filières, une coopérative artisanale de huit membres n'ayant pas les mêmes besoins d'investissement qu'une coopérative agroalimentaire. L'effet seuil est donc mobilisé ici comme une hypothèse interprétative issue de la littérature, et non comme un résultat que l'enquête aurait vocation à démontrer.

1.3. Cadre d'analyse et propositions interprétatives

La Figure N°1 formalise le cadre d'analyse qui structure la lecture des données. Elle articule une chaîne causale hypothétique reliant la taille de la coopérative, le capital humain et les compétences des membres, la capacité organisationnelle et commerciale qui en découle, la diversification des débouchés et, in fine, la viabilité économique ; les facteurs territoriaux et institutionnels (enclavement, arganeraie, cadre juridique, dispositifs d'appui) y interviennent comme variables de contexte. Trois propositions interprétatives en découlent, que l'étude exploratoire vise à documenter et non à tester : PI1, la petite taille des structures limite leur capacité à amortir les coûts de mise en marché ; PI2, la faiblesse du capital humain contraint la professionnalisation de la gestion ; PI3, la faible diversification des débouchés réduit la valeur ajoutée de la mise en commun.

Figure N°1 : Modèle conceptuel de la viabilité économique des petites coopératives rurales



Source : élaboré par l'auteur à partir de la littérature mobilisée en sections 1.1 et 1.2.

2. Contexte : le tissu coopératif marocain et le territoire d'enquête

Le cadre juridique marocain des coopératives repose sur la loi n° 112-12 relative aux coopératives, promulguée en novembre 2014 et publiée au Bulletin officiel en décembre 2014, au sein d'un cadre de l'ESS encore fragmenté où coexistent la loi 112-12 pour les coopératives, le dahir de 1958 pour les associations et le code de la mutualité pour les mutuelles. L'année 2026 marque un tournant : l'avant-projet de loi-cadre n° 17.26 relatif à l'ESS, soumis à consultation publique en avril 2026, prévoit notamment un agrément et un label ESS, des incitations fiscales, des fonds de garantie, un registre national, un observatoire, et la transformation de l'ODCO en Agence marocaine de l'ESS (TelQuel, 2026 ; LesEco.ma, 2026). Selon les données officielles présentées lors de la Semaine nationale de l'ESS d'avril 2026, le secteur contribuerait à environ 5 % du PIB et regrouperait près de 3 % de la population active (Aujourd'hui le Maroc, 2026), des ordres de grandeur que le futur compte satellite de l'ESS devra consolider.

La région Souss-Massa, et en son sein la province de Tiznit, constitue un terrain emblématique : territoire de l'arganeraie, marqué par une forte émigration masculine, une population rurale vieillissante et un tissu dense de coopératives féminines de valorisation des produits du terroir (argan, miel, plantes aromatiques et médicinales, amandes, artisanat). Les coopératives d'argan y sont massivement créées et animées par des femmes, phénomène abondamment documenté par la littérature régionale (Ahnach & Rachidi, 2022 ; Ahnach, Zouhair & Rachidi, 2025).

3. Méthodologie

3.1. Positionnement épistémologique

La question de recherche, formulée en termes de « dans quelle mesure », inscrit l'étude dans un paradigme positiviste aménagé : le réel économique des coopératives est appréhendé au moyen d'un questionnaire standardisé produisant des données quantifiables, mais la taille de l'échantillon cantonne délibérément l'analyse à une phase exploratoire et descriptive, dont l'objet n'est pas de tester des hypothèses mais d'en générer. Les propositions interprétatives PI1 à PI3 formulées en section 1.3 ont ainsi vocation à être confrontées ultérieurement à des études confirmatoires sur des échantillons plus larges, dans une logique séquentielle exploratoire puis confirmatoire.

3.2. Instrument et collecte

Les données proviennent d'un questionnaire structuré administré en ligne (Google Forms), rédigé en arabe, comportant 35 items répartis en cinq dimensions : identification et profil de la

coopérative ; capital humain des membres ; situation économique et débouchés ; équipement et usages numériques ; perceptions et besoins. Le format en ligne a été retenu pour des raisons de coût, de rapidité et de couverture d'un territoire dispersé et enclavé. Le questionnaire a fait l'objet d'un pré-test auprès de quelques coopératives de la zone d'étude, qui a permis d'ajuster la formulation des items et de vérifier leur bonne compréhension. La diffusion, conduite en mars et avril 2026, s'est appuyée sur les réseaux universitaires et sur des relais locaux qui ont accompagné les répondants dans l'accès au formulaire ; aucun entretien téléphonique ou en présentiel complémentaire n'a en revanche été conduit, ce qui est signalé au titre des limites. Les questionnaires ont été remplis par les présidentes, présidents ou secrétaires des coopératives, et les données ont été traitées sous forme de statistiques exclusivement descriptives.

3.3. Échantillonnage et recrutement des répondants

Le recrutement a suivi une procédure d'échantillonnage de convenance, à participation volontaire : les coopératives ont été sollicitées de proche en proche via les réseaux universitaires et les relais locaux mentionnés ci-dessus, sans base de sondage exhaustive ni quotas par filière. Le nombre total de coopératives effectivement touchées par la diffusion ne peut donc pas être établi avec précision, ce qui interdit de calculer un taux de réponse au sens strict. Sur les 20 réponses enregistrées, 19 fiches complètes ont été retenues ; la vingtième a été écartée parce qu'incomplète, plusieurs items essentiels n'ayant pas été renseignés. L'échantillon final comprend 18 coopératives de la province de Tiznit et une coopérative de la province d'Agadir Ida-Outanane, ce qui a conduit à retenir dans le titre le périmètre de Tiznit et de sa périphérie. La composition par filière (argan 42 %, suivi des plantes aromatiques et médicinales, de l'apiculture, de l'oléiculture, de l'artisanat et de l'élevage) est cohérente avec la physionomie du tissu coopératif de l'arganeraie décrite par la littérature régionale (Angade, 2024), mais l'absence de répartition officielle publiée des coopératives de la province par filière ne permet pas de vérifier la proportionnalité de cette représentation, ce qui constitue une limite supplémentaire de représentativité.

3.4. Limites

Cinq limites doivent être explicitées d'emblée. Premièrement, l'échantillon ($N = 19$), constitué par convenance, ne permet aucune inférence statistique : les résultats sont présentés en statistiques descriptives et l'étude revendique un statut exploratoire d'étude de cas territoriale, non de photographie nationale. Deuxièmement, les réponses émanent des dirigeants, ce qui expose à un biais de désirabilité sociale et à une vision « par le haut » de la coopérative.

Troisièmement, l'administration en ligne du questionnaire, dans un tissu où les compétences numériques sont inégales, introduit un possible biais de sélection numérique : les coopératives les plus déconnectées ont pu être écartées de fait de la collecte, de sorte que la fragilité décrite pourrait être sous-estimée ; ce biais se cumule avec le biais de déclaration des dirigeants. Quatrièmement, le chiffre d'affaires déclaré, seule variable économique collectée, ne renseigne ni sur les charges, ni sur les marges, ni sur le résultat, ni sur les revenus effectivement distribués aux membres. Cinquièmement, la concentration territoriale sur Tiznit et sa périphérie interdit toute généralisation à d'autres régions ou filières. Ces limites sont assumées : dans un contexte de rareté des micro-données sur les coopératives rurales marocaines, que le futur observatoire de l'ESS vise précisément à corriger, une description rigoureuse d'un corpus territorial restreint nous paraît préférable à des extrapolations non fondées.

4. Résultats

4.1. Profil de l'échantillon : un tissu féminisé de très petites structures

Les 19 coopératives enquêtées comptent entre 5 et 54 membres, avec une moyenne d'environ 15 membres, soit des structures de très petite taille au regard des besoins d'investissement qu'implique l'accès aux circuits de distribution modernes. La filière dominante est l'argan (42 % des coopératives), suivie des plantes aromatiques et médicinales, de l'apiculture, de l'oléiculture, de l'artisanat et de l'élevage. La composition est massivement féminine : en moyenne, 84 % des membres sont des femmes, plusieurs coopératives étant exclusivement féminines. L'échantillon reflète ainsi la physionomie bien documentée du tissu coopératif de l'arganeraie.

Tableau N°1 : Profil synthétique de l'échantillon (N = 19, Souss-Massa, 2026)

Caractéristique	Valeur observée
Localisation	18 coop. province de Tiznit ; 1 coop. Agadir Ida-Outanane
Taille (nombre de membres)	De 5 à 54 membres ; moyenne $\approx$ 15
Part moyenne de femmes parmi les membres	84 %
Filière dominante	Argan (42 % des coopératives)
Autres filières représentées	PAM, apiculture, oléiculture, artisanat, élevage
Chiffre d'affaires annuel < 50 000 DH	53 % des coopératives
Coopératives n'exportant pas	95 % (18 sur 19)
Coop. où < 20 % des membres savent lire et écrire	37 %
Coop. où < 40 % des membres savent lire et écrire	58 %

Source : enquête de l'auteur, questionnaire en ligne, mars et avril 2026. Statistiques descriptives uniquement.

4.2. Une situation économique compatible avec une logique de subsistance

Avant de présenter les résultats, il convient de préciser ce que nous entendons par économie de subsistance collective, notion mobilisée dans cette étude comme catégorie descriptive et non comme concept mesuré : nous qualifions ainsi une situation dans laquelle une coopérative cumule trois indicateurs observables, à savoir un chiffre d'affaires annuel déclaré inférieur à 50 000 dirhams, une absence de débouchés au-delà de la vente locale directe, et une proportion de membres alphabétisés inférieure à 40 %. Ces indicateurs sont des approximations : le chiffre d'affaires, en particulier, ne renseigne directement ni sur les charges, ni sur les marges, ni sur le résultat net, ni sur les revenus effectivement distribués aux membres, ni sur les actifs détenus ou la trésorerie, de sorte qu'un faible chiffre d'affaires ne signifie pas mécaniquement une absence de viabilité économique.

Sous cette réserve, le résultat central de l'enquête tient dans la fragilité économique déclarée des structures. Plus de la moitié des coopératives (53 %) déclarent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 000 dirhams, soit, rapporté à une quinzaine de membres, un flux monétaire de l'ordre de quelques centaines de dirhams par membre et par mois au mieux, avant toute charge. À ce niveau d'activité déclaré, la situation économique de la majorité des coopératives observées apparaît compatible avec une logique de subsistance : la coopérative semble fonctionner comme un cadre de mutualisation d'une production domestique qui aurait, pour l'essentiel, existé sans elle. Cette lecture demeure une interprétation, que seules des données financières plus complètes (marges, revenus distribués, évolution pluriannuelle du chiffre d'affaires, nombre de clients) permettraient de confirmer ou d'infirmer.

Le second constat porte sur les débouchés et doit être lu comme un indicateur de faible diversification plutôt que comme une preuve de fragilité en soi : 95 % des coopératives (18 sur 19) n'exportent pas, et la vente directe locale, au village, sur les souks ou au bord des routes, constitue le canal quasi exclusif d'écoulement. Une coopérative peut certes être viable sur un marché local, régional ou national sans exporter, et la vente de proximité n'est pas négative en elle-même. Le résultat est néanmoins frappant pour un échantillon dominé par l'argan, produit dont la demande internationale (cosmétique, alimentaire) est structurellement forte : il suggère l'hypothèse, non directement mesurée par le questionnaire, que la valeur ajoutée de la filière serait captée en aval par les intermédiaires et les transformateurs, les coopératives de premier niveau demeurant cantonnées à la vente de proximité à faible marge. Une seule coopérative de l'échantillon, située dans la province d'Agadir Ida-Outanane, se distingue par un accès à des débouchés extérieurs.

4.3. Le capital humain, facteur de contrainte

La troisième série de résultats éclaire les mécanismes plausibles de cette fragilité. Dans 37 % des coopératives enquêtées, moins de 20 % des membres savent lire et écrire ; dans 58 %, cette proportion reste inférieure à 40 %. L'analphabétisme n'est pas ici une variable de contexte parmi d'autres : il est associé à des contraintes fortes sur la capacité de la coopérative à tenir une comptabilité, à répondre à un appel d'offres, à satisfaire aux exigences documentaires d'une certification ou d'un contrat d'export, et à faire vivre une gouvernance démocratique réelle (lecture des procès-verbaux, contrôle des comptes par les membres) ; il pourrait ainsi limiter directement la professionnalisation de la gestion, sans que le dispositif d'enquête, qui mesure simultanément les caractéristiques économiques et le niveau d'alphabétisation, permette d'établir une relation causale. La gestion demeure d'ailleurs très largement manuscrite, voire non formalisée, dans l'écrasante majorité des structures, point développé dans un travail compagnon consacré aux usages numériques de ce même corpus. Enfin, l'exploitation croisée des données demeure volontairement limitée : avec 19 observations, la plupart des croisements (chiffre d'affaires par filière, chiffre d'affaires selon l'alphabétisation, taille selon les débouchés) produiraient des effectifs par case trop faibles pour être interprétables sans risque de surinterprétation. Le seul croisement robuste que permettent les données est celui déjà signalé : l'unique coopérative disposant de débouchés extérieurs est aussi celle qui cumule les meilleures dotations en équipement et en gestion, ce qui est cohérent avec la chaîne du modèle conceptuel (Figure N°1) sans en constituer une démonstration. L'exploitation systématique de croisements descriptifs sur un échantillon élargi constitue l'un des prolongements directs de cette étude.

5. Discussion

5.1. L'écart entre l'idéal coopératif et la subsistance collective

Rapportés à la grille théorique de la section 1, les résultats sont cohérents avec un triple verrouillage, qui doit être entendu comme une lecture interprétative des données et non comme une relation démontrée. Verrou de taille (PI1) : avec 15 membres en moyenne et des volumes faibles, les coopératives de l'échantillon paraissent mal armées pour amortir les investissements de mise en marché, même si le seuil critique pertinent, variable selon les filières, n'a pas pu être défini ni mesuré ici. Verrou de capital humain (PI2) : la faiblesse de l'alphabétisation est associée à une gestion peu professionnalisée et pourrait reporter de fait le pouvoir réel sur les rares membres lettrés, avec le risque, bien identifié par la littérature sur les communs (Ostrom, 1990), d'un affaiblissement du contrôle mutuel. Verrou de débouchés

(PI3) : la très faible diversification des débouchés prive la mise en commun de sa justification économique principale, l'accès à des marchés que les membres ne pourraient atteindre seuls. Ce triple verrouillage interprétatif invite à qualifier la situation observée de compatible avec une économie de subsistance collective : la coopérative y remplit des fonctions sociales réelles, telles que la sociabilité, la reconnaissance, le revenu d'appoint et les apprentissages informels, dont la littérature régionale a montré les effets d'empowerment psychologique et social (Ahnach, Zouhair & Rachidi, 2025), sans transformation substantielle apparente de la position économique de ses membres. L'idéal coopératif n'est pas invalidé, mais suspendu à des conditions que ces structures, seules, ne peuvent réunir.

5.2. Implications pour les politiques publiques

Ces constats prennent un relief particulier au moment où le Maroc s'apprête à adopter la loi-cadre n° 17.26. Trois implications s'en dégagent. Premièrement, le soutien à la création de coopératives, qui a nourri l'explosion quantitative du secteur, devrait céder la priorité au soutien à la consolidation : mutualisation de second niveau (unions, groupements d'intérêt économique commerciaux), accès collectif à la certification et aux plateformes logistiques, plutôt que multiplication de micro-structures concurrentes sur les mêmes marchés locaux. Deuxièmement, l'alphabétisation fonctionnelle des membres, et pas seulement la formation des dirigeants, devrait être traitée comme une politique d'infrastructure de l'ESS, au même titre que les fonds de garantie prévus par le projet de loi-cadre. Troisièmement, l'observatoire national et le registre prévus par le texte devraient intégrer des indicateurs de viabilité (chiffre d'affaires, marges, débouchés, excédents distribués) et non les seuls effectifs de coopératives créées, afin que l'évaluation des politiques d'ESS ne confonde plus densité institutionnelle et développement réel.

5.3. Limites et pistes de recherche

Les limites méthodologiques exposées en section 3 bornent strictement la portée de ces résultats : ils décrivent un territoire, non le pays, et les interprétations avancées (effet seuil, captation de la valeur en aval, rôle causal de l'alphabétisation) conservent le statut d'hypothèses. Quatre prolongements s'imposent : la réplication de l'enquête sur d'autres provinces et filières, avec un échantillon permettant des croisements descriptifs systématiques (chiffre d'affaires par taille, par filière et par niveau d'alphabétisation) ; la collecte de données financières plus complètes (marges, revenus distribués, évolution pluriannuelle) permettant d'opérationnaliser rigoureusement la notion d'économie de subsistance collective ; des études longitudinales suivant des cohortes de coopératives pour mesurer les trajectoires de

consolidation ou de sommeil ; et des travaux qualitatifs approfondis, par entretiens auprès des membres, sur la gouvernance interne que le mode de collecte par questionnaire en ligne auprès des dirigeants ne permet pas de saisir.

Conclusion

À partir d'une enquête exploratoire auprès de 19 coopératives de Tiznit et de sa périphérie, cet article a documenté l'écart entre la promesse de l'ESS et la réalité économique déclarée de coopératives rurales dont plus de la moitié réalisent moins de 50 000 dirhams de chiffre d'affaires annuel et dont 95 % n'accèdent à aucun marché d'exportation, dans un contexte de très faible diversification des débouchés. Cette situation, compatible avec une logique de subsistance collective, ne condamne pas le modèle coopératif : elle en précise les conditions d'efficacité plausibles, à savoir une taille critique atteinte par la mutualisation de second niveau, un investissement massif dans le capital humain des membres et la construction de débouchés extra-locaux, conditions que des études confirmatoires devront valider. À l'heure où la loi-cadre n° 17.26 promet de doter l'ESS marocaine d'instruments inédits, la question n'est plus de savoir combien de coopératives le Maroc compte, mais combien vivent réellement de leur activité.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahnach, A., & Rachidi, L. (2020). L'économie sociale et solidaire, un levier de l'empowerment des femmes : étude exploratoire qualitative des adhérentes de la coopérative agricole féminine Tadmamte. *Moroccan Journal of Entrepreneurship, Innovation and Management*, 5(2), 60–75.
- Ahnach, A., & Rachidi, L. (2022). Entrepreneuriat coopératif féminin et empowerment de la femme : une exploration de la situation dans la région Souss Massa. *Alternatives Managériales Économiques*, 4(3), 575–593.
- Ahnach, A., Zouhair, W., & Rachidi, L. (2025). Pathways to women's empowerment and social inclusion through cooperative entrepreneurship: Insights from Morocco. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 96, 697–730. <https://doi.org/10.1111/apce.70004>
- Alliance coopérative internationale (ACI). (1995). Déclaration sur l'identité coopérative. Congrès du centenaire, Manchester.
- Angade, K. (2024). Cooperative entrepreneurship in Morocco: The case study of women's cooperatives in the Souss Massa region (CIRIEC Working Paper No. 2024/02). CIRIEC International, Université de Liège. <https://doi.org/10.25518/ciriec.wp202402>
- Aujourd'hui le Maroc. (2026, 29 avril). L'économie sociale et solidaire amorce une nouvelle étape. <https://aujourdhui.ma/economie/leconomie-sociale-et-solidaire-amorce-une-nouvelle-etape>
- Defourny, J., & Nyssens, M. (2017). Fundamentals for an international typology of social enterprise models. *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 28(6), 2469–2497.
- Didi, A., & Attouch, H. (2022). Dynamique du secteur coopératif marocain : analyse à partir des données de l'ODCO. Archive ouverte HAL.
- Laville, J.-L. (2016). L'économie sociale et solidaire : pratiques, théories, débats. Paris : Éditions du Seuil.
- LesEco.ma. (2026, avril). Économie sociale et solidaire : un cadre juridique prometteur, mais... <https://leseco.ma/business/economie-sociale-et-solidaire-un-cadre-juridique-prometteur-mais.html>
- Ostrom, E. (1990). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge: Cambridge University Press.

Perspectives Med. (2026, avril). Économie sociale et solidaire : le projet de loi-cadre à l'appréciation des intéressés. <https://perspectivesmed.com/economie-sociale-et-solidaire-le-projet-de-loi-cadre-a-lappreciation-des-interesses/>

Royaume du Maroc. (2014). Loi n° 112-12 relative aux coopératives, promulguée par le dahir n° 1-14-189 du 21 novembre 2014. Bulletin officiel n° 6318 du 18 décembre 2014.

Royaume du Maroc, Secrétariat général du gouvernement. (2026). Avant-projet de loi-cadre n° 17.26 relatif à l'économie sociale et solidaire (texte soumis à consultation publique, avril 2026).

TelQuel. (2026, 21 avril). Le gouvernement prépare une loi-cadre pour l'économie sociale et solidaire. https://telquel.ma/2026/04/21/le-gouvernement-prepare-une-loi-cadre-pour-leconomie-sociale-et-solidaire_1985462